



Les défauts réfractifs de l'œil (myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme ou presbytie) peuvent être corrigés par le port de lunettes, de lentilles de contact ou bien par des interventions dites de **chirurgie réfractive**, dont la technique appelée "**Lasik**".

Il existe des critères de sélection pour savoir si la chirurgie est réalisable ou non. Il appartient en effet au chirurgien de déterminer si l'intervention est possible. Par ailleurs, comme toute chirurgie, la technique Lasik n'est pas dénuée de risques. Les effets indésirables et complications peuvent survenir à la suite de l'intervention.

Certains de ces effets sont systématiquement ressentis mais transitoires ; d'autres ne seront jamais ressentis par certains patients ; d'autres encore peuvent persister de manière définitive.

Pour l'information de tous les publics et en particulier des personnes qui envisagent d'avoir recours à cette chirurgie, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a mis en ligne un dossier thématique sur son site Internet.

Dossier thématique : [Chirurgie réfractive - Complications et effets Indésirables de la chirurgie dite Lasik](#)